Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 016-200085249-20261112-DEL_2026_115-DE

République Française
Département de la Charente
Rouillac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	25

Vote
A la majorité
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Rouillac s'est réuni à la à la Mairie de ROUILLAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIGNAUD Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/11/2026.

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BLIN Nathalie, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. DROUET Stéphane, M. CHAUMONNOT Boris, M. COUILLAUD Léon, M. DE ABREU Manuel, Mme FALOURD Joëlle, Mme FEUGNET Marion, Mme GARREAU Céline, M. GAUTHIER Frédéric, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, Mme LACROIX Marjorie, Mme LAIDET Corinne, M. LAUTOUR Aurélien, Mme ORMECHE Maria, M. PELTIER Quentin, Mme ROY Françoise, Mme ROY Mélanie, Mme TIFFON Vanessa, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian

Excusée ayant donné procuration : Mme MASSON Elisabeth à Mme LAIDET Corinne
Excusée : Mme DOUCET Noémie

A été nommé(e) secrétaire : M. GAUTHIER Frédéric
Assistait à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle

2026_115 – Avis sur projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole

Vu l'avis de consultation publique relatif à la demande d'autorisation environnementale déposée le 23.12.2025 et complétée le 22.05.2026 par la SCEA DRIEZ Aurélien, pour un projet d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole (4 chais) situé au lieu-dit Terre-Fort, 16170 Vaux-Rouillac,

Considérant que conformément à l'article R.181-18 du code de l'environnement, il est demandé à la commune de Rouillac, dont une partie du territoire est située dans un périmètre proche du projet, d'émettre un avis sur ce projet dans un délai de deux mois à compter du 08.10.2026, date d'ouverture de la consultation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **émet un avis favorable** à ce projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole sis lieu-dit Terre-Fort, 16170 Vaux-Rouillac.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2026
Le Maire
Christian VIGNAUD

MAIRIE DE ROUILLAC (Charente)